

> Marie Thoby (par Internet)

Bonjour,

vous trouverez ici mes observations concernant le SMVM que vous proposé.
Cordialement,

Marie Thoby

Bonjour,

Voici mon avis sur le SMVM de 2020 proposé :

- Les enjeux sont ici principalement le développement durable de l'activité conchylicole.
- A tel point que toutes activités décrites par la suite sont limitées en fonction de cette principale. Ceci est une simple observation !
- L'enjeu de protection de l'environnement (espace naturel, biodiversité, qualité) n'est pas exprimé concrètement. Enjeux 1 « Faire de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines du Golfe une composante du développement socio-économique du territoire ». L'annonce est faite, puis l'orientation des projets se tourne directement vers l'activité économique.
- Un petit passage sur la conchyliculture et les la biodiversité... Impact de cette activité sur les champs de zostère. Le fait est que l'activité ostréicole du Golfe du Morbihan avec le changement de type de production et l'implantation de table se fait actuellement proche de champs de zostère marines (Anse du Grézit Arradon, Anse Nord Ouest de l'Ile d'Arz). Ces champs sont alors envasés.
- De même pour "Les facteurs affectant la conservation des oiseaux dans le Golfe" ceux-ci sont cités mais ici le terme de conchyliculture n'intervient pas alors qu'ailleurs il est séparé du terme de pêche à pied. Or un parc à palourde (production à plat) transformé en parc à huître sur table supprime un espace initiale d'hivernage de bernache (ex : Anse du Grézit). Remarque: les bernaches ne se nourrissent pas seulement de zostères naines mais également d'algues de sortie de ruisseau, venez voire!
- Dynamique hydro-sédimentaire : Traité ici seulement en résolution de problème avec dragage et prise de sédiment dans les chenaux pour solidification des sols. « Si des besoins d'intervention sont exprimés, soit pour assurer la navigation dans de bonnes conditions, soit pour stabiliser les parcs ostréicoles ou les plages, il sera privilégié une gestion des sédiments locale, au sein de la même unité hydro-sédimentaire. ». Et si le problème était pensé en prévention et non en guérison. Afin que les parcs ostréicoles ne soient pas envasés, il serait utile d'imposer une réflexion de mise en place des tables en fonction de la dynamique sédimentaire et non du taux de production. Axes de réflexion : densité des tables et donc du taux de sédimentation de matière organique, orientations des tables perpendiculaires au trait de côte et/ou parallèle aux courants. Ne pas refaire la même erreur que dans la Baie du Mont Saint Michel (thèse Kervella 2012). Tout comme ré-ensabler pour solidifier ne fait que reporter le problème et des succession de couche vase/sable sont alors réalisé sans fin (thèse

Lemoine 1994). Mieux vaut prévenir que guérir, il en est de même pour les ports et les mouillages.

- Des barrières de tables à huitre avec peu de chenaux entre le littoral et le large favorisent l'envasement de l'estran. Cet envasement n'est pas comme un polder, il ne relève pas le trait de côte. Qu'advient-il des traits de côte sur des littoraux à estran plat lors de la remonté du niveau marin ? Et les infrastructures terrestres de ces littoraux ?
- Économie et gestion durable : ne refaisons pas les mêmes erreurs qu'en agriculture. La monoculture n'est pas une solution.
- Tout comme il est maintenant obligatoire d'avoir une étude d'impacte pour un changement de production agricole (pour lequel le Parc Régional à son mot à dire pour l'espace littoral) pourquoi ne pas l'applique au monde conchylicole et demander l'avis du Parc Régional également.

Enfin deux autres points :

- Référence les plages le long des falaises qui sont fréquentés par les baigneurs. Non pas pour forcer les collectivités à en faire un suivi qualité (ce qui les rebutent à les définir officiellement en tant que plage) mais pour mieux définir les lieux d'activité de tout les acteurs du Golfe et de les protéger.
- Remettre en état les parcs à table détériorés ou laissés à l'abandon depuis plus d'un an avant de donner de nouvelles autorisations de parc sur table.

Références :

- Kervella, Y. (2010). Impact des installations ostreicoles sur l'hydrodynamique et la dynamique sédimentaire (Doctoral dissertation).
- Lemoine, G. (1994). Étude sédimentaire appliquée à l'aquaculture pour cinq estrans de Bretagne Sud (Morbihan et Loire Atlantique) (Doctoral dissertation).